



Commune de Riverie

40 impasse du Château 69440 RIVERIE

Tél : 04.78.81.82.42 - mairie.riverie@cc-paysmornantais.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de RIVERIE (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire publique dans la salle du conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel LOOS, doyen d'âge et Madame Morena GARCIA, Maire

Membres présents : Mme Morena GARCIA, Mr Emmanuel LOOS, Mme Lauriane GUYOT, Mr Silvain GOY, Mme Nathalie MATHIAN, M. Franck TERMINIERE, Mme Aline CHAMINADE, M. Yoan GALLARDO, Mme Véronique BOREL, Mr Olivier LANORE, Mme Isabelle BROUILLET

Membre(s) absent(s) et excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOREL

Installation du nouveau conseil municipal

Mme Isabelle Brouillet rappelle les résultats des élections municipales du 15 mars 2026.

La séance est ouverte par Mr le Président Emmanuel LOOS, doyen des membres du conseil municipal.

Le président procède à l'appel nominal dans l'ordre du tableau.

Mme Aline Chaminade et Mr Silvain GOY sont désignés comme assesseurs pour constituer le bureau de vote.

➤ Election du Maire

Mr le Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire et les candidats à se déclarer.

Mme Morena GARCIA se déclare candidate.

Après dépouillement, les résultats du vote, du premier tour de scrutin, sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 9

A obtenu, Mme Morena GARCIA : 9 voix

Mme Morena GARCIA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire et immédiatement installée, au premier tour.

Extrait du discours du Maire :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vous remercie pour la confiance que vous venez de m'accorder en m'élisant Maire de notre commune.

Je mesure pleinement la responsabilité qui m'est confiée aujourd'hui.

Je m'engage à exercer cette fonction avec sérieux, écoute et respect, au service de tous les habitants.

Je souhaite également saluer l'ensemble des conseillers municipaux. Nous aurons à cœur de travailler ensemble, dans un esprit constructif et bienveillant pour faire avancer notre commune.

Je vous remercie »

Après avoir pris la parole, Mme Morena GARCIA prend la présidence de la séance et organise les élections des adjoints.

➤ **Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

Madame le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Riverie étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 3.

Le conseil municipal, par 11 voix POUR : **décide** de fixer à 3, le nombre d'adjoints au Maire.

➤ **Election des adjoints au Maire**

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints au Maire et les candidats à se déclarer.

Mme Morena GARCIA propose la liste d'adjoints : Mr Emmanuel LOOS – Mme Lauriane GUYOT – Mr Silvain GOY.

Après dépouillement, les résultats du vote, du premier tour de scrutin, sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 9

A obtenu, la liste de Mr Emmanuel LOOS – Mme Lauriane GUYOT – Mr Silvain GOY : 9 voix.

La liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages :

- Mr Emmanuel LOOS est proclamé 1^{er} adjoint
- Mme Lauriane GUYOT est proclamée 2^{ème} adjointe
- Mr Silvain GOY est proclamé 3^{ème} adjoint

M. Emmanuel LOOS sera délégué aux domaines de l'urbanisme, l'AVAP, l'aménagement paysager, l'écologie, le développement durable, aux espaces naturels sensibles, l'agriculture, l'embellissement et la propreté.

Madame Lauriane GUYOT sera déléguée aux affaires sociales et solidarité, aux affaires scolaires et périscolaires, à l'Enfance et la Jeunesse, aux aînés, à l'intergénérationnel, au lien avec les associations, la bibliothèque et la communication.

Monsieur Silvain GOY sera délégué au suivi des dossiers de travaux et des réseaux, de la voirie, de la sécurité routière, des bâtiments communaux, de la mobilité et soutien du service technique.

S'ensuit la lecture par Madame le Maire de la Charte de l'élu local.

➤ **Délégation de compétences consenties au Maire par le conseil municipal**

En l'absence d'élément, l'étude de ce point est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

➤ **Versement des indemnités de fonction aux élus**

Mme le Maire demande au conseil municipal de minorer son indemnité et celles des adjoints.

Elle propose le taux de 16.5 % au lieu de 28.1 % pour les indemnités du Maire et 5.5 % au lieu de 10.89 % pour les indemnités des adjoints.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h39.

***Mme le Maire
Morena Alina GARCIA***

